

DÉPÔT D'ESPÈCES EN EUROS

SUR UN COMPTE CRÉDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRÉNÉES UNIQUEMENT (1)

CONDITIONS D'UTILISATION

Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées (la CR) met à la disposition de ses clients un service de dépôt d'espèces sous réserve de comptage et de vérification de l'authenticité des fonds déposés.

Le client s'engage à en respecter les conditions d'utilisation.

Le présent document ne vaut en aucun cas reçu des espèces déposées.

Le client accepte que seuls les montants reconnus, après contrôle par un agent de la CR ou un mandataire de cette dernière, soient portés à son crédit pour le compte de tout compte. Le comptage de la CR ou de son mandataire vaut preuve entre les parties des sommes déposées.

En conséquence, le client décharge la CR de toute responsabilité en cas de différence entre le montant par lui annoncé et celui reconnu par la CR ou son mandataire, et autorise la CR, à l'issue des vérifications, à effectuer toute opération de régularisation nécessaire sur son compte sans information préalable.

Le client sera informé de l'opération de crédit par son relevé de compte.

Le client s'engage à respecter les règles de condonement communiquées sur ce document. A défaut, les dépôts effectués seront soumis à la tarification en vigueur, conformément à nos conditions générales de banque qui vous sont adressées et/ou sont disponibles en agence.



NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE DU TITULAIRE DU COMPTE
GARL les Landes Hautes (44)

N° TÉLÉPHONE : (Obligatoire) 06 84 44 23 55

NOMBRE	BILLETS	MONTANT
	X 500 €	
	X 200 €	
	X 100 €	
4	X 50 €	200
6	X 20 €	120
1	X 10 €	10
	X 5 €	
MONNAIE		

TOTAL : 330

NUMÉRO DE COMPTE A CRÉDITER (Obligatoire)

50006995060

Compte Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, uniquement

DATE 08 / 10 / 25

VOTRE SIGNATURE

N° 8556096

(1) Pour toute opération de dépôt vers un compte autre que Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, veuillez prendre contact avec l'agence.

Exemplaire à détacher et à conserver par le client